



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	5
Votants	42



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 001

CREATION D'UN POSTE DE SAGE FEMME - HORS CLASSE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-La-Montagne, au nombre de trente-sept, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; COLLET-DUFAYS Céline ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; SALVIAT Gérard (suppléant) ; BŒUF Jacques ; LANNEAU Guy (suppléant) ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Nadine RAVET à Didier MOMIANDRE ; Laurence CHEVREUX à Evelyne PINLON

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; ARNAUD Christian ; BRUNET Guy

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la vacance d'emploi permanent à temps complet chargé de la direction du multi accueil d'Aubusson ;

Et afin de répondre à la nécessité de service, il est proposé de créer un poste de sage-femme à temps complet au sein du multi accueil pour en assurer la direction.

Ce poste sera créé à compter du 05 février 2024. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi indiqué.

Toutefois, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 332-14 du Code général de la Fonction Publique.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER la proposition ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,**
- **DE DIRE que ces postes seront créés aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,**
- **DE CHARGER la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.**

Ainsi fait et délibéré le 1^{ER} Février 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 19.02.2024
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

